

APPEL A COTISATION

Le Conseil de l'Ordre National des Médecins du Togo porte à la connaissance des médecins que l'inscription au tableau ordinal 2025 est ouverte depuis le 1^{er} janvier 2025 et court jusqu'au 31 mars 2025. L'inscription au tableau ordinal est due annuellement et est obligatoire pour exercer la médecine au Togo selon la loi 2004-019 portant création de l'Ordre National des Médecins du Togo en son article 4.

Le montant de l'inscription pour l'année 2025 est de :

- Pour les médecins dont la soutenance de thèse date de moins de cinq (05) ans (2021 à 2025) : 15 000F CFA
- Pour les médecins dont la soutenance de thèse date de plus de cinq (05) ans : 40 000F CFA

Cette année, l'inscription annuelle se fera sur notre site internet www.onmt.tg. Une fois sur le site, cliquez sur l'onglet inscriptions et suivez les différentes étapes pour vous acquitter de votre droit d'inscription. En cas de difficulté, veuillez contacter:

- Vice-président: 91080385
- Trésorière générale: 91925251
- Secrétaire général adjoint: 90779646

Nous prions les médecins ayant des arriérés de paiement de bien vouloir s'acquitter de leurs arriérés par la même occasion.

Pour rappel, tout médecin quelque soit sa nationalité, exerçant ou en formation au Togo doit régulariser sa situation vis-à-vis de l'ordre.

Le Conseil vous remercie pour votre engagement à œuvrer pour un ordre plus fort au service du médecin et de la population togolaise.

Dr Zouwera SESSO

Trésorière Générale ONMT

Tél : 00228 91925251 / 90765906

